

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 079 DU 23 MARS 2021 PORTANT NOMINATION
DES INSPECTEURS AU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ENERGIE ET DES MINES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de
la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/086 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général de l'Energie :

Monsieur Innocent GIRUKWISHAKA.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur de l'Energie :

Monsieur Elias NSENGIYUMVA.

Article 3 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur de l'Eau Potable et de
l'Assainissement de base en milieu Urbain et Rural :

Monsieur Fornais GAHIZI.

Article 4 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur des Mines, des Carrières et des Hydrocarbures :

Monsieur Pacifique NIYONGABO.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES,



Ir. Ibrahim UWIZEYE.